

NOM DE LA SOCIETE	ORGANISME NOTIFIE
GROUPE CEPOVETT 150 ancienne route de Beaujeu, Gleizé – BP 90421, 69653 Villefranche/Saône Cedex France Tel. (+33) 04 74 62 47 00	CENTEXBEL – N°0493 Technologiepark 70 BE-9052 Zwijnaarde Tel. +32 9 220 41 51

VETEMENTS HAUTE VISIBILITE DE CATEGORIE II, SELON LE REGLEMENT 2016/425 ET CONFORMES AUX REFERENTIELS TECHNIQUES SUIVANTS :

EN ISO 13688 : 2013 Vêtements de protection ; exigences générales
EN ISO 20471:2013 +A1:2016 Vêtements à haute visibilité : méthodes d'essai et exigences

Pour garantir l'utilisation adéquate de vos vêtements haute visibilité et pour éviter tout risque, nous vous conseillons de lire attentivement cette Notice d'utilisation. **Important : Ces informations doivent être transmises au porteur du vêtement.**
Ces vêtements ont pour but de signaler la présence de l'utilisateur et de le rendre visible dans toutes les conditions de luminosité, de jour (partie fluorescente) et de nuit (partie rétro-réfléchissante) dans la lumière des phares d'un véhicule.

Désignation des modèles :

ENTRETIEN MENAGER

MODELES	TAILLES DISPONIBLES	TISSU	BANDE RETRO	CODE D'ENTRETIEN
UE-PANT-EPI-HV42 UE-PANTF-EPI-HV42	0 à 8	☒ FLUO 9954 77% polyester 20% coton 3%Elasthane ☒ CONTRASTE 9530 65% coton 35% polyester ☒ MESH 8983 100% polyester	BR042	 Lavage ménager NE PAS REPASSER : Les bandes rétro réfléchissantes

Signification du code d'entretien :

Si les instructions de lavage et d'entretien que nous préconisons, sont soigneusement respectées, une action protectrice durable est garantie. Ci-après les explications pour le code d'entretien.

Entretien ménager



Température maximale pour lavage ménager
Ne pas utiliser de produits pour blanchir à base de chlore
Séchage tambour possible à température normale (70°C max)
Repasse est autorisé à 110°C maximum, ne pas repasser les bandes rétro réfléchissantes
Nettoyage à sec interdit

Signification des pictogrammes :



EN ISO 20471:2013 +A1:2016
MAX 50 CYCLES

X = 3 : Ensemble classe 3

X = classe de surface matières fluorescente et rétro réfléchissante (la classe du vêtement va de 1 à 3, 3 étant la plus élevée)

X = 2, CLASSE 2

UE-PANT-EPI-HV42 + UE-BLN-EPI-HV42

UE-PANTF-EPI-HV42 + UE-BLN-EPI-HV42

UE-PANT-EPI-HV42 + UE-PARKA-EPI-HV42

UE-PANTF-EPI-HV42 + UE-PARKA-EPI-HV42

Vieillessement Rouge fluo : La couleur rouge fluorescent peut changer de zone colorimétrique rouge à orange tout en restant conforme à la norme EN ISO 20471.

Risques et avertissement :

Tissus fluorescent 9954 : La chromaticité est testée après 50 lavages ménagers

La bande rétro BR042 a une performance testée après 50 cycles ménagers.

Le nombre maximum de cycles de lavage n'est pas le seul facteur à prendre qui fait référence à la durée de vie d'un vêtement. Il faut également prendre en compte, l'usage, le stockage, etc...

Il peut être possible d'ajouter un logo sur les parties fluorescente, pour s'assurer de la surface disponible, contacter le service commercial.

Conditions d'utilisation :

Cet article ou ensemble doit être porté afin de protéger le corps du porteur conformément au domaine d'application des présentes normes revendiquées dans cette notice.

Pour une protection optimale :

- **Bien choisir sa taille**, s'assurer que l'ensemble des parties à protéger soient bien recouvertes en tout mouvement.
- Seules les mises à longueur peuvent être réalisées après au moins 1 lavage dans la mesure où :
- selon l'EN 20471 : elles ne réduisent pas les surfaces fluorescentes et réfléchissantes.
- elles permettent le recouvrement total des membres et corps (chevauchement haut et bas en toute posture)
- **Laver ce vêtement avant toute utilisation** selon les instructions d'entretien
- **Porter les articles EPI en dernière couche de protection**

- **Ne pas dissocier les ensembles.** Lorsque qu'un vêtement est constitué de deux pièces, ceux-ci doivent être portés ensemble de façon à fournir le niveau de protection spécifié
- **Fermer** entièrement les moyens de fermeture,
- **Utiliser des équipements complémentaires** de protection appropriés (des gants de protection, des chaussures de protection...).
- Les articles à eux seuls ne protègent que la partie recouverte.
- **Voir « risques et avertissements »** spécifiques à chaque protection
- Le nombre maximal indiqué de cycles de nettoyage n'est pas le seul facteur lié à la durée de vie du vêtement. Sa durée de vie dépend également de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage, etc.
- **Inspecter visuellement les articles d'habillement et plaque genoux avant chaque utilisation** pour détecter les détériorations éventuelles.
- **Ne pas utiliser les articles** de protection fortement sales ou/et contaminés par de la graisse, de l'huile, des liquides inflammables ou des matériaux combustibles ou/et abimés (Trous, fermetures qui ne fonctionnent pas...), les remplacer car cela peut diminuer la propriété des protections.
- **Ne pas modifier les articles** (ajouts d'éléments,...) hormis les mises à longueurs selon prescriptions précitées et le marquage par logo des vêtements s'il ne pas dégrade pas les propriétés du vêtement face aux différents risques (ex limite de surfaces / EN 20471, nature du marquage/ retardateur de flamme, de produits chimique,...)
- Toute modification doit faire l'objet d'un nouveau classement par l'organisme certificateur.
- **Ne pas réparer** les vêtements déchirés, ils doivent être mis hors d'usage. Les seules réparations possibles doivent être de petite taille, réalisée par un professionnel, et avec des matériaux identiques avant remise en service.
- **Ne pas plier** le vêtement humide.

Innocuité :

Les matériaux et composants constituant ces vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations. Sa conception ne provoque aucune irritation ou aucune gêne au porteur

Stockage :

Ce vêtement doit être stocké dans son emballage d'origine, dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la lumière et des intempéries. Il est de préférence gardé dans un environnement noir, afin d'éviter les changements de couleur. Les réclamations concernant des changements de couleur ne seront pas acceptées si les conditions mentionnées dans cette notice ne sont pas respectées.

Recyclage :

Ce vêtement ne doit pas être jeté sur la voie publique. Tout vêtement EPI en fin de vie doit suivre une filière de recyclage textile. En fin de vie du vêtement, celui-ci peut être incinéré.

Signification du marquage CE apposé sur le vêtement:

Ces vêtements respectent des exigences essentielles de santé et sécurité du règlement UE 2016/425 relative aux équipements de protection individuelle (EPI) et abrogeant la directive 89/686/CEE. Ces vêtements font l'objet d'un examen UE de type par un organisme notifié : CENTEXBEL N°0493. La **déclaration de conformité UE** selon l'annexe VI du règlement 2016/425 du 9 mars 2016 peut être consultée à l'adresse internet suivante : <https://declaration-ue.cepovett.com>